

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cette nouvelle opération sont :

- de calibrer ce tronçon à 6 mètres de chaussée et 8 mètres de plateforme.
- d'améliorer la sécurité de cette route en créant des accotements stabilisés.
- de moderniser le réseau routier pour favoriser le développement économique et touristique sur cet axe.
- de conserver une homogénéité sur l'itinéraire et préserver le confort et la sécurité des usagers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'emprise des travaux concerne principalement l'emprise des voies de circulation existantes et de leurs accotements. La circulation sur les voies départementales pourra donc être maintenue totalement pendant la durée des travaux. Toutefois, ils seront réalisés sous alternant avec des limitations de vitesse au droit du chantier.

La durée prévisionnelle des travaux est de 5 mois et se décomposera ainsi:

- Dégagement des emprises
- Terrassements par pelleteuse
- réalisation des couches de forme
- Réalisation des couches de chaussée avec un apport de matériaux de carrière (environ 12 700 tonnes)
- Revêtement (enduit) et équipement de la route

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les usagers de la RD16 pourront bénéficier d'une infrastructure plus sûre et confortable adaptée au trafic qu'elle supporte (<1000 véh/j).

Avec le calibrage et la création des accotements les cyclistes qui empruntent cette itinéraire (Véloroute N°70) seront sécurisés.

Après remise en état des talus, les milieux riverains reprendront leur droits. L'ensemble des dessertes agricoles seront rétablis

La gestion sera identique à l'actuelle soit:

- fauchage bi-annuel des accotements
- réfection de la couche de surface tous les 10 ans
- déneigement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La collecte et le rejet des eaux pluviales seront conformes à l'existant. Il n'y aura pas de nouveau franchissement, ni de nouveaux rejets.

Une déclaration de remblai dans lit majeur d'un cours d'eau, adressée à la Direction Départementale des Territoires, concernant le remblai les 300m à réaliser dans la zone inondable prescrite au PPRI sera faite.

Concernant le défrichement une demande d'autorisation sera faite.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet:	1800 mètres
Superficie globale (assiette):	20000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Lamothe

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 3 2 ' 6 4 " 29 Lat. 0 3 ° 4 0 ' 6 5 " 65

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 3 1 ' 4 5 " 35 Lat. 0 3 ° 4 2 ' 0 1 " 66

Communes traversées :

Lamothe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II Lit majeur de l'ALLIER moyen
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de Lamothe Monument Historique inscrit: Le château de Lamothe Le projet se trouve aux abords du monument historique mais n'a pas d'impact sur lui. Le projet sera présenté toutefois à l'architecte des bâtiments de France lors des rencontres annuelles.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI du 04/12/2002 (en cours de réactualisation par le bureau d'étude BRL). - Déclaration de remblai dans lit majeur d'un cours d'eau adressée à la Direction Départementale des Territoires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(FR 8301072) à proximité de la zone VAL D'ALLIER LIMAGNE BRIVADOISE (Natura 2000 - Directive habitats de Rhône-Alpes) Projet situé au plus proche à 200m de la zone Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3300 m3 d'excédentaire Les matériaux excédentaires seront réutilisés dans l'emprise du chantier sur place hors du lit majeur de l'Allier afin de réaliser des modelages permettant une meilleure intégration paysagère. Ceux non valorisables pourront être éliminés en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport nécessaire de 13 500 tonnes de grave non traitée de carrière seront nécessaires à la réalisation de la structure de chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts seront très limités car le projet n'impacte que les abords immédiats de la route

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13700 m2 de terrain agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic sur cet axe restera le même que actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sources de nuisance sonore supplémentaire seront uniquement présente en phase de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier peut provoquer des odeurs dû aux matériaux mise en place durant le chantier mais l'impact est de courte durée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier peuvent produire des vibrations mais l'impact est négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins de chantier et les matériaux peuvent émettre de la poussière.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le rabotage de surfaces au niveau des raccordements du projet sera source de matériaux hydrocarbonés qui feront l'objet de recherche d'amiante et HAP.</p> <p>Les terrassements en déblai sont également source de déchets inertes qui seront, en l'absence de solution de valorisation sur site ou à proximité, mis en site de dépôt définitif autorisé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé du projet est presque identique au tracé existant. Il n'a pas d'incidence sur le grand paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet impact des terres agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Département avait mentionné dans la demande d'examen au cas par cas "RD16 Calibrage de la Côte Rouge au Pont du Cros" PR 10+910 au P.R 13+250 ce tronçon. Suite aux travaux du présent dossier cette liaison sera terminée et ne fera plus l'objet d'aménagements de modernisation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dessertes agricoles seront rétablis de part et d'autre de la voirie.

Des fossés et des traversés seront mise en place pour l'évacuation des eaux pluviales de voirie. Aménagement des points de rejet d'eau pluviale avec des enrochements, afin d'éviter l'érosion du sol et réduire les vitesses d'écoulement des eaux.

Revêtement en terre végétale des talus en remblais, avec ensemencement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact du projet. En effet le projet reste sensiblement sur le même axe que le tracé existant et les impacts seront limités aux abords immédiats de la route.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ROUTE DEPARTEMENTALE N°16

Calibrage et rectification à Lamothe

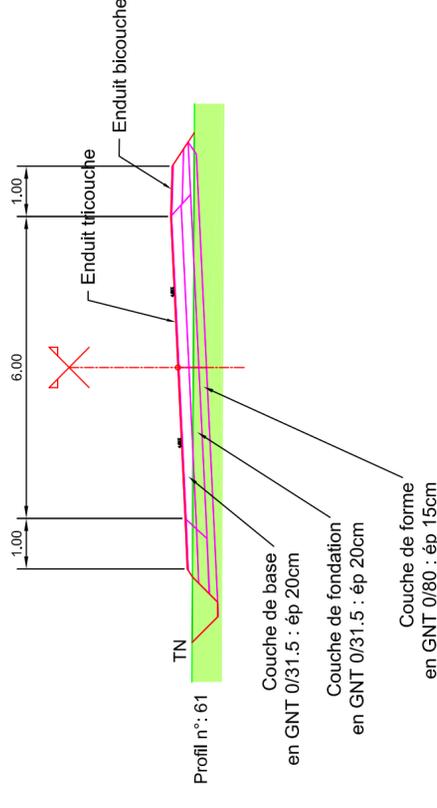
sur la commune de LAMOTHE

P.R. 13+207 au P.R. 15+045

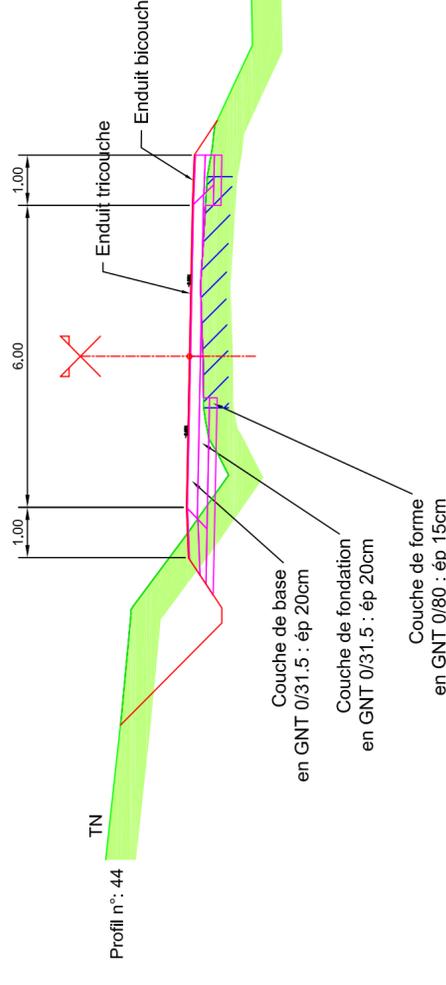
6 - Profils type

Visas

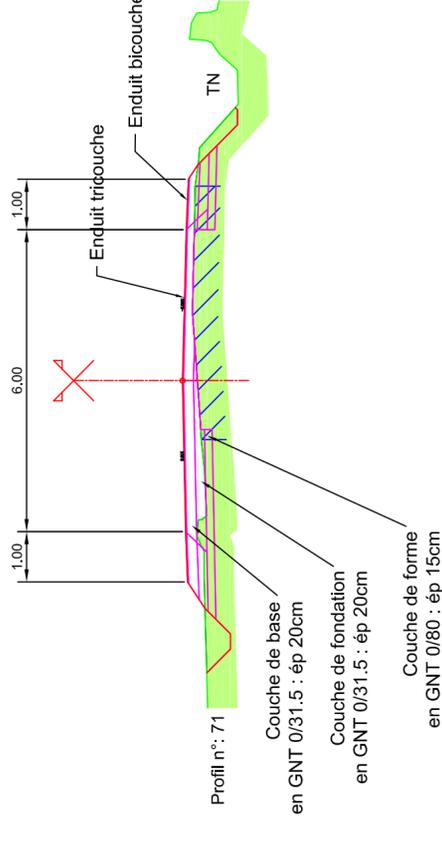
Profil chaussée neuve P61



Profil en Déblai P44



Profil P71



Direction Générale des Services

Direction des Services Techniques

1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ROUTE DEPARTEMENTALE N°16
Calibrage et rectification à Lamothe

sur la commune de LAMOTHE

P.R. 13+207 au P.R. 15+045

7 - Délibération de l'Assemblée Départementale

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Direction : DIST

Service instructeur :
Routes

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 NOVEMBRE 2018

RAPPORT DU PRESIDENT

12 - ROUTE DEPARTEMENTALE N°16 - CALIBRAGE ET RECTIFICATION A LAMOTHE DU PR 13+207 AU PR 15+045 SUR LA COMMUNE DE LAMOTHE

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet porte sur la Route Départementale n°16, classée au niveau 1B selon la hiérarchie du Département de la HAUTE LOIRE, reliant LAMOTHE à AUZON, et au-delà le Département du PUY DE DOME. Le tronçon se situe sur la commune de LAMOTHE entre le pont du Cros et l'entrée de LAMOTHE. Un carrefour en Y avec la RD164 est situé près de l'entrée de LAMOTHE.

Le trafic recensé sur cette section est de 504 véhicules en moyenne par jour.

Cet axe se trouve dans la plaine alluvionnaire et longe la rivière « Allier » sur sa rive droite. C'est un itinéraire privilégié par les cyclistes, et susceptible de porter la Véloroute V70. De plus l'accès à une carrière en exploitation se trouve au niveau du pont du Cros.

Ce projet est la dernière tranche à réaliser sur cet axe qui est en travaux depuis plusieurs années.

Les objectifs de cette nouvelle opération sont :

- de calibrer ce tronçon à 6 mètres de chaussée et 8 mètres de plateforme.
- d'améliorer la sécurité de cette route en créant des accotements stabilisés.
- de moderniser le réseau routier pour favoriser le développement économique et touristique sur cet axe.
- de conserver une homogénéité sur l'itinéraire et préserver le confort et la sécurité des usagers.
- de maîtriser les coûts pour la collectivité.

Le tracé projet est un calibrage et une rectification de la chaussée existante. La progressivité des rayons sera respectée ainsi que l'homogénéité de l'itinéraire.

La chaussée en section courante aura un gabarit de 6m avec des accotements de 1m.

Il sera prévu de réaménager le carrefour avec la RD164 conformément au guide en vigueur.

L'ensemble de l'opération, d'une longueur de 1.8 km, est estimé à 778 000€ TTC (valeur septembre 2018, acquisitions foncières comprises).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

⇒ Approuver l'avant-projet portant sur le calibrage et rectification de la RD16 à Lamothe sur la Commune de LAMOTHE.

⇒ Fixer le montant maximum de la dépense pour cette opération à 778 000€ (valeur septembre 2018, acquisitions foncières comprises)

⇒ Décider de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération

⇒ M'autoriser à diligenter toutes les procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation complète du projet (enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête

parcellaire, création de servitudes, procédure de demande de défrichement, procédure répondant à la Loi sur l'Eau et classement/déclassement).

MINISTRE DE LA COMMUNAUTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT
DU QUÉBEC

Direction des
Services
Régionaux

Signé Jean-Pierre Marcon

RAPPORT DU PRÉSIDENT

LE - ROUTE DÉPARTEMENTALE 116 - CALIBRAGE ET RÉGULATION
L'AMOTHE DU PRÉSIDENT AU PRÉSIDENT SUR LA COMMUNE DE L'AMOTHE

Monsieur le Président,

Le présent rapport porte sur le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116, située sur la commune de L'Amothe. Ce projet a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

Le projet de loi de défrichement et de classement de la route départementale 116 a été soumis à l'avis des citoyens et des élus locaux, et a fait l'objet d'un débat public. Les conclusions de ce débat sont présentées dans ce rapport.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DSIL / SERVICE DES ASSEMBLÉES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2018

**12 - ROUTE DEPARTEMENTALE N°16 - CALIBRAGE ET RECTIFICATION A
LAMOthe - DU PR 13+207 AU PR 15+045
SUR LA COMMUNE DE LAMOthe**

Service instructeur :
Routes

Délibération n° : CP121118/12

Le 12 novembre 2018 à 09h00, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département sous la présidence de Jean-Pierre Marcon, Président

- Présents : 16 -Absent(s) excusé(s) : 0 - Absent(s) ayant donné pouvoir : 1

Le quorum étant atteint,

LA COMMISSION PERMANENTE

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée départementale en la matière,

Après en avoir délibéré :

⇒ Approuve l'avant projet portant sur le calibrage et rectification de la RD16 à Lamothe sur la Commune de LAMOthe,

⇒ Fixe le montant maximum de la dépense pour cette opération à 778 000 € (valeur septembre 2018, acquisitions foncières comprises),

⇒ Décide de la libération des emprises foncières nécessaires à la réalisation de cette opération,

⇒ Autorise M. Le Président du Département à diligenter toutes les procédures administratives et juridiques nécessaires à la réalisation complète du projet (enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire, création de servitudes, procédure de demande de défrichement, procédure répondant à la Loi sur l'Eau et classement/déclassement).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de réception en préfecture :

**Pour le Président,
le Directeur Général
des Services du Département par intérim**

Date de publication :



Eric Chanal

Acte (15)
N° de l'acte : CP121118_12
Date de décision : 12/11/2018 00:00:00
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : ROUTE DEPARTEMENTALE N°16 - CALIBRAGE ET
RECTIFICATION A LAMOTHE - DU PR 13+207 AU PR 15+045
SUR LA COMMUNE DE LAMOTHE
Classification : 8.3. Voirie
Rédacteur : SAMG Utilisateur
AR reçu le : 21/11/2018 00:00:00
N° AR : 043-224300012-20181112-CP121118_12-DE

Pièces jointes
CP121118_12.pdf

Historique
21/11/2018 10:09:00 Reçu
21/11/2018 10:09:00 En cours de transmission
21/11/2018 10:10:00 Transmis en Préfecture
21/11/2018 10:22:00 Accusé de réception reçu

Direction Générale des Services
Direction des Services Techniques
1, Place Monseigneur de Galard CS20310 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX
Tél. : 04.71.07.42.33 - Fax : 04.71.07.42.34

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ROUTE DEPARTEMENTALE N°16

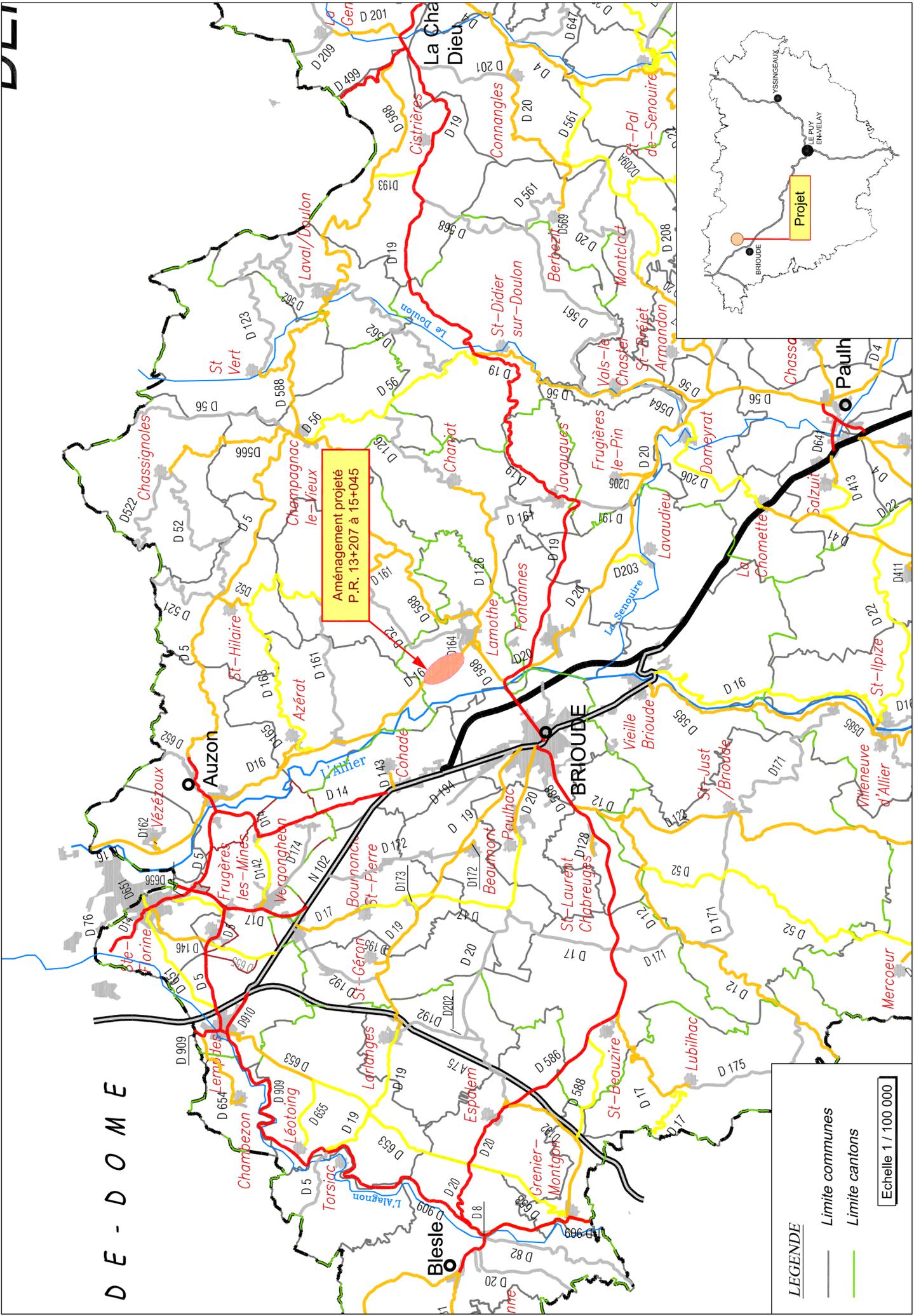
Calibrage et rectification à Lamothe

sur la commune de LAMOTHE

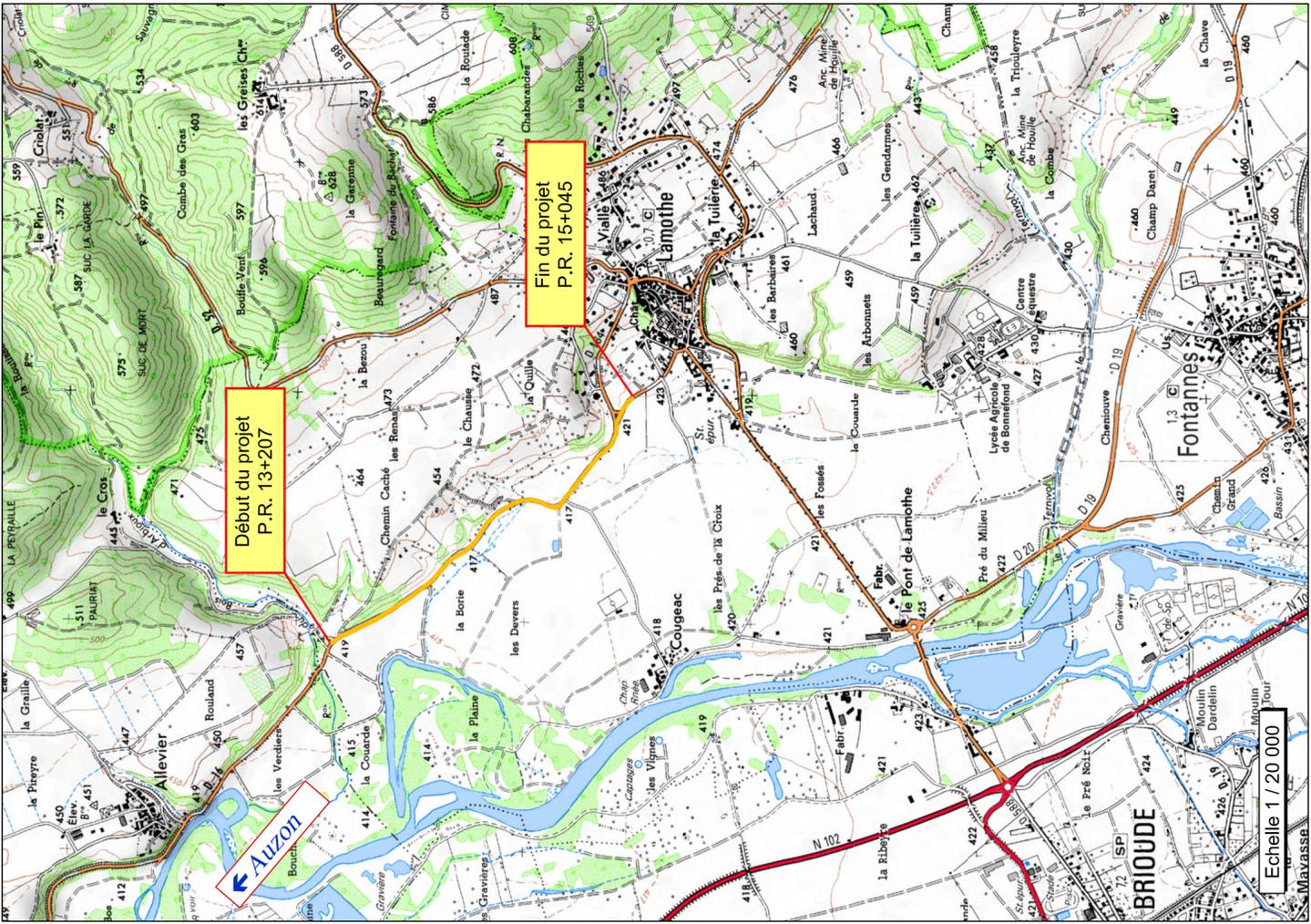
P.R. 13+207 au P.R. 15+045

3 - Plan de situation

Visas



LEGENDE
— Limite communes
— Limite cantons
Echelle 1 / 100 000



Route Départementale n°16
Calibrage et rectification à Lamothe
PR 13+207 au PR15+045



Début du projet vers P02



Vers P14



Vers P22



Vers P32



Vers P51



Vers P62



Vers P75



Vers P87